



L'enjeu de la transmission des exploitations est important en Franche comté, il existe un dispositif d'accompagnement par le biais des Points Accueil Transmission ainsi qu'un Répertoire Départ à l'Installation gérés par les chambres d'agriculture du département de la Haute Saône animés par des conseillers transmission identifiés.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, des cessations anticipées d'activités sont à prévoir. La formation, articulée à d'autres modalités d'accompagnement, a un rôle à jouer pour permettre aux cédants d'être des acteurs avisés dans la conduite de leur projet de cessation d'activité.

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices de plus de 50 ans.

## OBJECTIF DE FORMATION

### DEFINIR LES ETAPES DE SA TRANSMISSION

Démarches à réaliser pour une cessation d'activité et les interlocuteurs

### GESTION DE SON PATRIMOINE ET FISCALITÉ

Maîtriser les impacts comptables, juridiques et fiscaux de la transmission

### LA TRANSMISSION DES BAUX ET LE CONTRÔLE DES STRUCTURES

S'approprier le statut du fermage (baux, montant fermage)

### ORGANISER LA TRANSMISSION DE SON PATRIMOINE

Transmission à ses héritiers / protection du conjoint / droits de succession

### ANALYSE DE LA TRANSMISSIBILITÉ D'UNE EXPLOITATION ET ÉVALUATION DU PATRIMOINE

Lister les différents critères structurels et déterminer les atouts et contraintes vis-à-vis de la transmission

### LA RETRAITE, UNE NOUVELLE ÉTAPE DE VIE

Être capable de préparer les étapes de changement de sa vie en prévision de sa retraite

## CONTENU DE LA FORMATION

### Journée 1 :

Définir les étapes de sa transmission et définir son plan d'action, de ses besoins et les outils d'optimisation du patrimoine.

Seront abordés : les conséquences d'une transmission non préparée, les démarches « évidentes » et les démarches à ne pas oublier. Élaboration d'une typologie de transmission des exploitations et les conséquences fiscales.

### Journée 2 :

Envisager l'organisation de sa transmission en fonction de ses objectifs et connaître les modalités de la transmission des baux.

Seront abordés : les outils d'optimisation patrimoniale et successorale, puis les étapes de transmission permettant de définir son plan d'action.

### Journée 3 :

Acquérir une méthodologie pour analyser la transmissibilité d'une exploitation et évaluer sa cohérence avec les objectifs professionnels du cédant. Savoir évaluer la valeur de son entreprise.

Seront abordés : les étapes de changement de sa vie en prévision de sa retraite.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### Méthodes pédagogiques

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

### Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de table.

## DATES ET HORAIRES

Jeudi 18 janvier 2024 de 9H à 17H

Lundi 22 janvier 2024 de 9H à 17H

Jeudi 25 janvier 2024 de 9H à 17H

**SOIT 21 H DE FORMATION**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

**Public :** Agriculteurs et agricultrices de plus de 50 ans

**Prérequis :** Exploitants agricoles ayant un projet de transmission

## LIEU ET RESTAURATION

**Lieu :** Maison des agriculteurs de VESOUL

**Repas :** Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

## INTERVENANTS

Laetitia FAYARD, conseillère transmission, installation de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, Amélie CUSSEY, conseillère en entreprise à la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, Bernard LAUCOU, juriste au service juridique agricole 70/90, Maître Emilie TOURNIER, de VILLERSEXEL et Nicole BOITEUX, formatrice-coach chez Amplitudecoach

## RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

**Responsable de formation :** Laetitia FAYARD

Inscription jusqu'au **08 janvier 2024** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

## PRIX

**Pour les contributeurs VIVEA**

Prise en charge intégralement par le fond de formation VIVEA

**Pour les non-contributeurs**

945 euros

## HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38